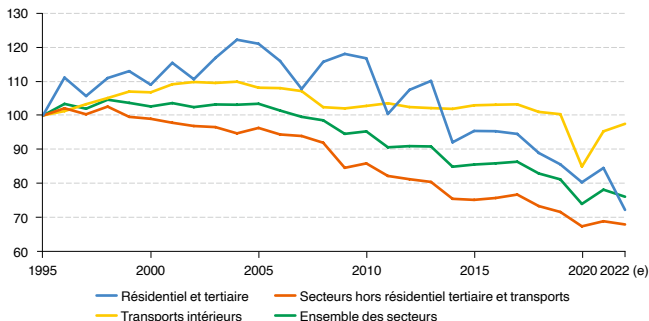


Émissions de gaz à effet de serre du transport

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS FRANÇAISES DE GES

En indice base 100 en 1995



(e) = estimations préliminaires.

Champ : France entière (métropole + outre-mer inclus dans l'UE = périmètre Kyoto).

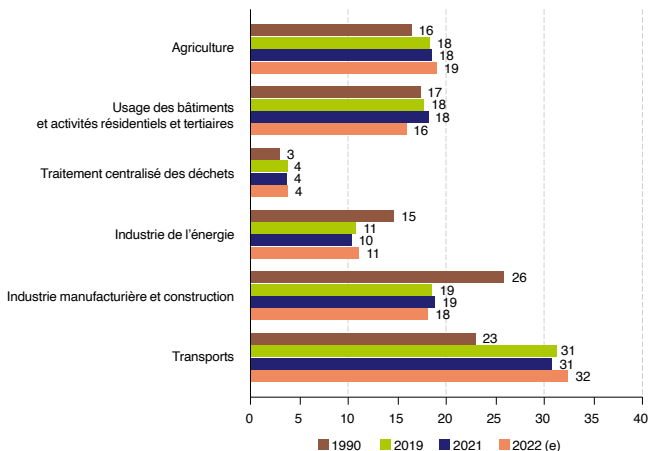
Source : Citepa, avril 2023, inventaire au format Secten ; estimations préliminaires pour 2022

En 2022, les émissions de gaz à effet de serre (GES) totales de la France diminuent de 2,7 % et restent en deçà de 2019 (- 6,3 %).

Cependant, les transports restent le seul secteur où les émissions de GES augmentent (+ 2,3 % par rapport à 2021) ; elles se rapprochent des niveaux constatés avant la crise sanitaire (130,5 Mt CO₂ éq en 2022, soit - 2,9 % par rapport à 2019).

PART DES SECTEURS DANS LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

En %



(e) = estimations préliminaires.

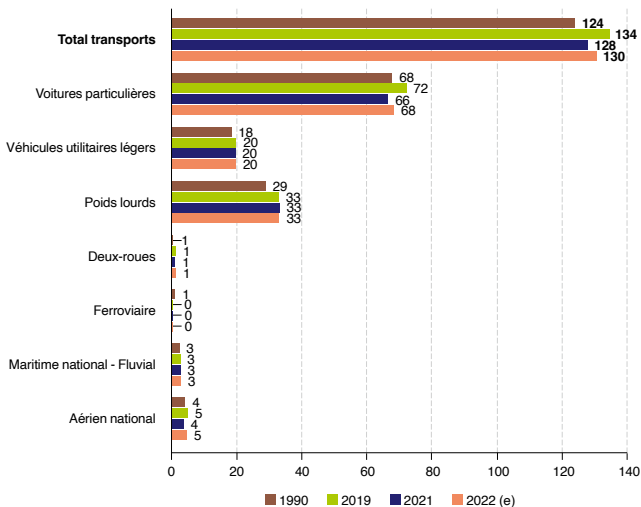
Champ : France entière (métropole + outre-mer inclus dans l'UE = périmètre Kyoto).

Source : Citepa, avril 2023, inventaire au format Secten ; estimations préliminaires pour 2022

Depuis 1998, les transports constituent le premier poste contributeur aux émissions nationales de GES. En 2022, ils émettent 32 % du total des émissions de GES nationales. Depuis 1990, les émissions de GES des transports ont augmenté de 5,5 % alors que l'ensemble des autres secteurs a diminué de 34,2 %. L'évolution des émissions des transports se caractérise par deux grandes phases : une croissance moyenne annuelle des émissions de 1,3 % entre 1990 et 2004, puis une décroissance moyenne annuelle de 0,7 % entre 2004 et 2022.

ÉMISSIONS DE GES DES MODES DE TRANSPORT

En millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt CO₂ éq)



(e) = estimations préliminaires.

Champ : France entière (métropole + outre-mer inclus dans l'UE = périmètre Kyoto).

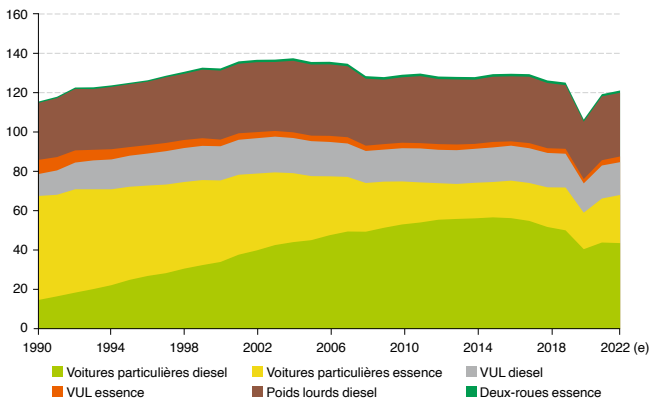
Source : Citepa, avril 2023, inventaire au format Secten ; estimations préliminaires pour 2022

Le transport routier (122,4 Mt CO₂ éq en 2022) est à l'origine de 93,8 % des émissions du secteur des transports. La majorité des GES des transports proviennent des voitures particulières (52,3 % des émissions de transport en 2022, soit 68,3 Mt CO₂ éq) et des véhicules lourds, y compris bus et cars (25,3 % en 2022, soit 33,1 Mt CO₂ éq).

Les émissions des voitures particulières ont crû jusqu'en 2003 et sont revenues en 2022 à leur niveau de 1990, tandis que celles des véhicules lourds se maintiennent en 2022 à 14,0 % au-dessus de leur niveau de 1990 du fait de l'augmentation du transport de marchandises.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DU TRANSPORT ROUTIER SELON LE TYPE DE VÉHICULE

En millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt CO₂ éq)



(e) = estimations préliminaires.

Champ : France entière (métropole + outre-mer inclus dans l'UE = périmètre Kyoto).

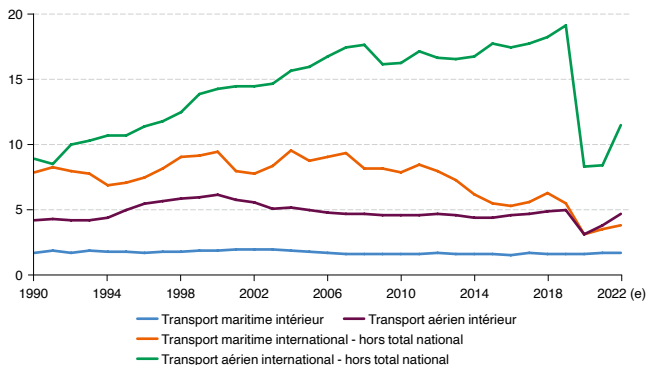
Source : Citepa, avril 2023, inventaire au format Secten ; estimations préliminaires pour 2022

En 2022, les voitures à motorisation diesel représentent près des deux tiers de la circulation en véhicules-kilomètres en France métropolitaine. Cette part a diminué de près de 13 points depuis 2015.

Si les émissions unitaires des véhicules particuliers se sont réduites (162 gCO₂/km en 2021, soit 22,9 % de moins qu'en 1990), l'augmentation du trafic a atténué la baisse attendue des émissions liée au progrès technologique. En outre, l'effet de la réduction des émissions unitaires est freiné par le vieillissement du parc, l'augmentation du poids et de la puissance des voitures particulières et la recomposition du parc en faveur de la motorisation essence, plus émissive en CO₂.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES DU TRANSPORT MARITIME ET AÉRIEN

En millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt CO₂ équ)



(e) = estimations préliminaires.

Source : Citepa, avril 2023, inventaire au format Secten ; estimations préliminaires pour 2022

Par convention internationale, les émissions de GES des transports internationaux aériens, maritimes et fluviaux ne sont pas comptabilisées dans les inventaires nationaux. Seules sont prises en compte les émissions des déplacements effectués entre deux ports ou aéroports localisés en France.

Bien qu'exclues du total national officiel, les émissions du transport international sont néanmoins calculées. En 2022, les émissions des transports aériens (y compris internationaux) progressent de 33 % par rapport à 2021. Cette hausse très importante s'inscrit dans le contexte de la reprise de l'activité de l'aviation après l'effondrement des émissions de GES des transports aériens pendant la crise sanitaire. Depuis 1990, les émissions du transport aérien intérieur et international ont augmenté de 24 %.

En tenant compte des transports internationaux, les émissions du transport aérien représentent 4 % des émissions de GES de la France.